

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ADDUCTION
D'EAU POTABLE de la RIVE GAUCHE de l'ORB**
Mairie de LAURENS - 34480

PROCES VERBAL
Séance du COMITE SYNDICAL du 30 novembre 2015

Date de convocation : 20/11/2015

Nombre de délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mil quinze, le 30 novembre à 18 heures, les membres du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Rive Gauche de l'Orb, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie de Laurens - Salle des associations, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Charles HEY, Président.

Etaient Présents :

Commune d'AUTIGNAC :	MARCHI Jean-Claude et BOSCH Alain
Commune de CABREROLLES :	COSTE Christian
Commune de CAUSSINIOJOULS :	ROQUE Thierry et CHABBERT Jacques
Commune de FAUGERES :	GALTIER Daniel
Commune de LAURENS :	ANGLADE François et JALBY Geneviève
Commune de MAGALAS :	HEY Charles et GONZALEZ René
Commune de ST NAZAIRE DE LADAREZ :	MORERA Pierre et COURVILLE Dany

Commune de ROQUESSELS	SALLES Michel
ARTELIA :	LE Quoc Thin et PLAZZA Floréal

Etaient absents :

Commune de CABREROLLES :	VILLANEUVA Emmanuel
Commune de Faugères :	BOUCHE Philippe

Procuration : BOUCHE Philippe (Commune de Faugères) à GALTIER Daniel

Monsieur le Président accueille les délégués, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

1°) Approbation du Procès-verbal de la réunion du 17 juin 2015

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'UNANIMITE.

2°) Plan Vigipirate

Dans le contexte actuel d'état d'urgence lié aux attentats, le Président demande aux membres de l'assemblée d'apporter une vigilance particulière aux châteaux d'eau de chaque commune. Par ailleurs, il fait part à l'assemblée d'un devis en provenance de la Saur évaluant le montant des travaux à effectuer pour augmenter le niveau de sécurité des différents sites. Le devis n'est parvenu qu'en fin d'après-midi, le président explique qu'il souhaite en avoir une présentation par la Saur : le chiffrage sera donc soumis au bureau dès qu'un détail explicatif sera fourni.

3°) Projet de station de traitement de la turbidité – Présentation du dossier de consultation des entreprises

Monsieur Lê, directeur du Cabinet Artelia, maître d'œuvre, présente le projet actuellement soumis à appel d'offres par voie de publicité depuis le 13 novembre 2015. Il s'agit de la construction d'une station qui aura pour double fonction de traiter la turbidité pour un débit de pointe de 200 m³/h et de traiter la mise à l'équilibre calco-carbonique de l'eau (eau dite à l'équilibre, indifférente au calcaire). Elle sera située sur le site du réservoir de tête de Bel Air non loin de la RD 909 sur le territoire de la Commune de Faugères.

Techniquement, Monsieur Lê expose le process de traitement de la turbidité choisi, qui est la coagulation floculation des colloïdes par injection de sulfate d'aluminium et de polymère. Intérêt de cette station : tout sera piloté à distance, et le goût de l'eau traitée sera inchangé à la sortie de l'usine de traitement.

Sur demande des conseillers, il est précisé que pour l'entretien, le renouvellement commence à partir de 8 ans, que par ailleurs la station fonctionnera en pointe deux mois maximum par an. Monsieur Lê précise également que le dossier de consultation

prévoit une assistance de l'exploitant par le constructeur, ce qui permettra d'éviter le renvoi de responsabilités en cas de problème. La mise en route de la station devrait se dérouler sur une année.

S'agissant de la consultation des entreprises, Monsieur Lê expose que les candidats potentiels seront, selon lui, peu nombreux dans la mesure où le process retenu demande un haut niveau de technicité dans de nombreux domaines (génie civil, hydraulique, ...). Concrètement, les seuls soumissionnaires possibles seront ou la Saur, ou des groupements d'entreprises.

Le planning à venir est annoncé : date limite de réception des offres le 18 janvier 2016, ouverture des plis et analyse des offres les semaines 4,5 et 6. La Commission d'appel d'offres se réunira semaine 7, négociations les semaines suivantes pour des auditions semaine 10. La deuxième Commission d'appel d'offres retenant le candidat se réunira semaine 12. L'exécution des travaux devrait se dérouler sur dix mois, de juillet 2016 à mai 2017.

4) Avancée des travaux du forage de Lacan

Monsieur Lê du Cabinet Artelia, également maître d'œuvre sur ce projet, informe l'assemblée de l'état d'avancement des travaux.

Selon visite du chantier du 23 novembre, la profondeur de forage atteinte est aujourd'hui de 150 m. Monsieur Lê confirme que le chantier a pris du retard (la fin théorique du chantier avait été fixée à octobre 2015 avec une profondeur totale du forage à 210 m), retard tenant notamment à des cavités rencontrées lors de l'alésage qui nécessitent une consolidation par coulage de béton.

Or Monsieur Lê informe l'assemblée que lors des semaines 46 et 47, la partie supérieure située à 40 m de profondeur qui avait été consolidée par béton s'est éboulée. Il s'agit donc désormais de sortir les déblais accumulés par air lifté : 6 m3 de déblais ont été évacués, la purge est toujours en cours. Il est rappelé que lors du forage d'essai, ces problèmes n'avaient pas été rencontrés. « Il s'agit de karsts fissurés, mais il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Les travaux vont se faire, ce sera simplement plus long que prévu », a précisé le Président.

Une réunion sur site est programmée après purge des déblais pour effectuer une vidéo inspection de l'ouvrage. Fin désormais envisagée du chantier : février 2016. Le nouveau forage devrait avoir une capacité de débit 200 m3/h en période normale, 250 en période de pointe (Syndicat de La Vallée de la Mare : 76 m3/h).

5) Tarifs des redevances syndicales 2016

Monsieur Hey rappelle que les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat d'affermage et sont indexés annuellement.

Pour la part syndicale, il propose de maintenir les tarifs actuellement fixés, à savoir :

PART FIXE OU ABONNEMENT : 9.15 € H.T.

PART PROPORTIONNELLE : 0.6784 € H.T./m3

Le Président rappelle que la politique du syndicat menée depuis plusieurs années afin de ne pas augmenter les tarifs tout en limitant le recours à l'emprunt a permis de provisionner suffisamment afin de démarrer les gros chantiers, notamment l'usine de traitement et le nouveau forage de Lacan.

Vote à l'unanimité.

6) Avenant n°1- Contrat de maîtrise d'œuvre – Forage d'eau potable sur la Commune de Faugères site de Lacan

L'acte d'engagement du Contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Artelia de ce marché fixait un premier prix de rémunération basé sur le coût prévisionnel des travaux (200 000 € HT), multiplié par le taux de rémunération de 11.07375%. Le montant ferme de l'entreprise retenue étant de 333 500 € HT, il convient de réévaluer le prix de la prestation d'Artelia selon les mêmes modalités de calcul. Le montant de l'avenant est donc fixé à 13 305,11 € HT, avec une réduction de 10%.

Vote à l'unanimité.

7) FINANCES — Décision modificative n°2

Considérant les modifications existantes, et l'augmentation des besoins au chapitre 012 (Art 621 personnel extérieur) il convient de procéder à l'opération budgétaire suivante :

Ch 011 art 605 (Achats d'eau) -421€

Ch 012 art621 +421€

Vote à l'unanimité.

8) PROJET DE FUSION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DE LA VALLEE DE LA MARE

Le Président rappelle la loi NOTRE en date du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale et, dans ce cadre, la démarche de la Communauté de communes des Avant-Monts du Centre Hérault pour la prise en charge future de la compétence assainissement et eau potable sur le territoire. Ceci entraînerait la disparition du SRGO. Le Président alerte sur les risques inhérents à cette prise de compétence, et notamment la perte de la maîtrise du domaine par les élus. Il rappelle la politique actuelle du syndicat dont les maîtres mots sont la gestion raisonnée des coûts, la connaissance du terrain, la maîtrise de l'historique de la structure, le choix contractuel et raisonnable des travaux d'investissement par l'assemblée.

Il propose donc une alternative qui serait la fusion avec le Syndicat d'adduction d'eau de la Vallée de la Mare. Cette solution, qui entraînerait la définition d'un périmètre de communes dépendant de trois communautés de communes, permettrait, à

l'image du Syndicat intercommunal de la Vallée de l'Hérault, de créer un syndicat mixte en conformité avec les exigences de la loi Notre.

Le Comité syndical valide à l'unanimité ce projet de fusion avec le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la Vallée de La Mare, ainsi que la création d'une commission de travail mixte dont les membres pour la partie SRGO seront les suivants :

Daniel GALTIER, Jean-Claude MARCHI, Thierry ROQUES, Charles HEY , Geneviève JALBY.

(les membres du Syndicat de la Vallée de la Mare restent à définir)

Fin de la séance à 19h20.

Le Président
Charles HEY

